



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



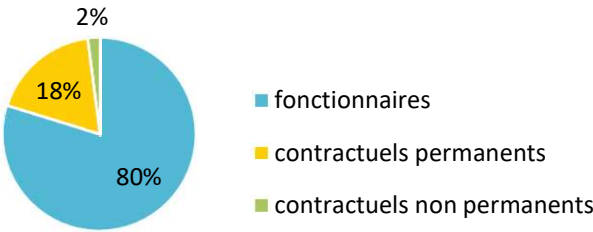
GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Territoire-de-Belfort.

Effectifs

➔ 520 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 415 fonctionnaires
- > 95 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents



➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

➔ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

➔ Précisions emplois non permanents

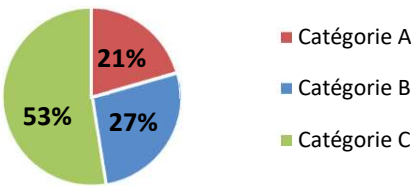
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : 160 agents du Centre de Gestion

Caractéristiques des agents permanents

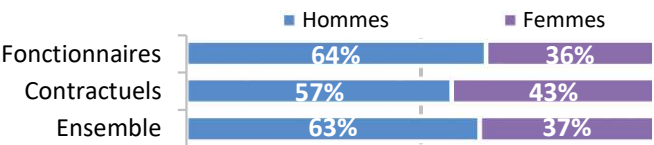
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	40%	28%
Technique	55%	33%	51%
Culturelle	13%	22%	15%
Sportive	3%	5%	4%
Médico-sociale			
Police	3%		3%
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

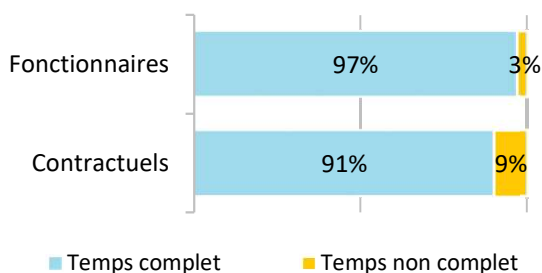


➔ Les principaux cadres d'emplois

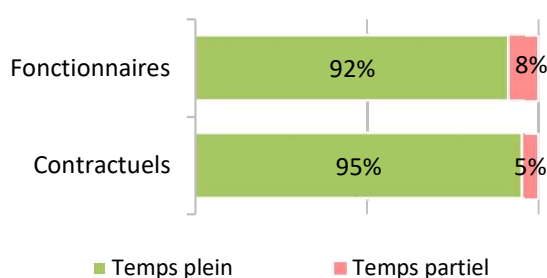
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	33%
Adjointes administratifs	12%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Attachés	9%
Techniciens	7%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	12 fonctionnaires TNC	9 contractuels TNC
Culturelle	22%	43%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

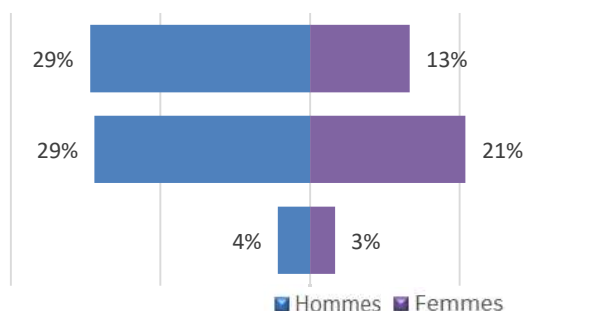
3% des hommes à temps partiel
16% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,86	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,13	
Ensemble des permanents	46,61	
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	29,00	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 469,88 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 393,09 fonctionnaires
- > 67,24 contractuels permanents
- > 9,55 contractuels non permanents

855 182 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	85,02 ETPR
Catégorie B	113,62...
Catégorie C	261,69 ETPR

Positions particulières

> 16 agents en disponibilité

- > 7 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > 9 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

- ➔ En 2024, 73 arrivées d'agents permanents et 47 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
484 agents	510 agents

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	0,7%
Contractuels	↗	31,9%
Ensemble	↗	5,4%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	28%
Départ à la retraite	23%
Fin de contrats dont remplaçants	19%
Démission	11%
Détachement	6%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	47%
Voie de mutation	23%
Recrutement direct	19%
Voie de détachement	5%
Voie de concours, sélection professionnelle	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- ➔ 6 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

- ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

- ➔ 117 avancements d'échelon et 22 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ 9 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	9	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	89%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	11%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 30,46 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	95 411 467 €	Charges de personnel*	29 066 323 €	➔	Soit 30,46 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	15 721 373 €
Primes et indemnités versées :	2 852 604 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	427 632 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	72 418 €

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 266 €	43 105 €	32 132 €	28 597 €	27 319 €	s
Technique	53 074 €	51 582 €	37 040 €	30 337 €	30 448 €	28 268 €
Culturelle	41 570 €	s	33 317 €	47 664 €		
Sportive	s		34 773 €	27 334 €		
Médico-sociale						
Police					35 143 €	
Incendie						
Animation						
Toutes filières	48 472 €	46 907 €	34 305 €	32 590 €	29 868 €	27 870 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,14 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	17,70%
Contractuels sur emplois permanents	20,47%
Ensemble	18,14%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 17066,12 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 32,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,03%	1,52%	4,37%	1,37%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,99%	1,52%	7,60%	1,37%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,17%	2,39%	7,91%	1,37%

Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

➔ 37 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 7,1 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 78 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

32 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 91 % sont fonctionnaires
- ⇒ 81 % sont en catégorie C

- ⇒ 345 84 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
4 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**
372 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 97 584 €

Coût par jour de formation : 262 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 148 755 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

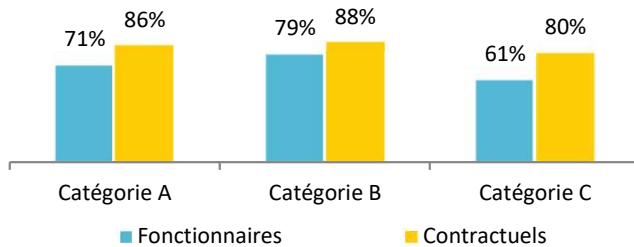
Dernière mise à jour : 2024

Formation

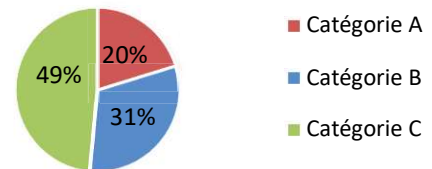
- ➔ En 2024, 70,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

- ➔ 1 215 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 286 652 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,4 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	51 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Frais de déplacement	10 %
Autres organismes	34 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	40%
Autres organismes	57%
Interne à la collectivité	2%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale : le CNAS

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	76 552 €
Montant moyen par bénéficiaire	221 €

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

131 jours de grève recensés en 2024

- ➔ Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité
2 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2026

Version 1